

11-04-2016

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 11 AVRIL 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Marcel Dubeau  
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger  
Pierre Lépicier

Pierre Provost  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

125-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 14, 23 et 29 mars 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Mandat à la firme Boisvert & Chartrand – Préparation des états financiers 2016;
6. Adoption du Règlement n° 313-2016 sur la division du territoire en 6 districts électoraux;
7. Adoption du Règlement n° 314-2016 sur le traitement des élus;
8. Renouvellement d'adhésion à l'Association des archivistes du Québec (140 \$ avant taxes);
9. Archives - Destruction de boîtes de classement;
10. Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie – Acceptation de l'offre de service (frais administratifs);
11. Tournoi de golf des gens d'affaires, le jeudi 26 mai 2016 (620 \$ taxes incluses);

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

12. Adoption du Règl. n° 318-2016 modifiant le Règl. 216-2009 sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**VOIRIE**

13. Embauche d'un employé temporaire (M. Serge Prud'homme);
14. Réfection de la rue Coutu – Mandat à la firme d'ingénierie GéniCité (dossier TP-PA02.01-2016) (10 400 \$);
15. Chemin de la Ligne-Frédéric – Hydro-Québec : déplacement d'un poteau d'habanage et son ancrage - Autorisation de signature de document et contribution à payer de 7 539,07 \$ avant taxes;

**URBANISME**

16. Programme de maintenance du logiciel MapInfo (nov. 2016 à nov. 2019) (1 607 \$ avant taxes);
17. Adoption du Règlement n° 315-2016 - Ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règl. de zonage n° 574-96;
18. Adoption du Règlement n° 316-2016 - Agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifier des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol;
19. Demande de dérogation mineure n° 2016-005 (5 359 921) : 390, rue Chantal - Régulariser l'implantation du bâtiment accessoire (10 unités);
20. Demande de dérogation mineure n° 2016-008 (5 360 521) : 1150, rue Bissonnette - Régulariser la largeur du bâtiment principal;
21. Demande de PIIA n° 2016-006 : 3031, rue du Vallon - Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale jumelée de type contemporaine;
22. Demande de PIIA n° 2016-007 : 3021, rue du Vallon - Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale jumelée de type contemporaine;

**LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

23. Demande d'aide financière au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes : mandat au directeur général et autorisation de signature;
24. Carrefour Action municipale et famille – Renouvellement d'adhésion 2016 (150 \$ avant taxes);
25. Événement de skateboard Atlas – Autorisation pour le mercredi 3 août 2016, de 17 h à 19 h 30;
26. Embauche du préposé aux parcs et installations;
27. Corps de Cadets, 2973 Arras – Demande d'aide financière (100 \$);
28. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**126-2016**

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 14, 23 et 29 mars 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**127-2016**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 978 617,83 \$ (chèques n<sup>os</sup> 24 270 à 24 409) et les salaires de 122 261,18 \$ du mois de mars 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Item 4**

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

**128-2016**

Boisvert & Chartrand

- Mandat

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater la firme Boisvert et Chartrand s.e.n.c.r.l., comptables agréés, à effectuer la préparation des états financiers de l'année 2016 et répondre aux demandes d'audits des différents ministères.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**129-2016**

Adoption du  
Règlement 313-2016 sur  
la division du territoire  
en 6 districts électoraux

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que le Règlement numéro 313-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**130-2016**

Adoption du  
Règlement 314-2016  
sur le traitement  
des élus

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 130-2016**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement numéro 314-2016 sur le traitement des élus soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, LE MAIRE AYANT VOTÉ**

**131-2016**

Ordre des archivistes  
du Québec

- Renouvellement adhésion

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de payer un montant de 140,00 \$ avant taxes représentant le coût de la cotisation 2016-2017 de M<sup>me</sup> Jessica Audet à l'Association des archivistes du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**132-2016**

Archives - Destruction  
de boîtes de classement

**CONSIDÉRANT QU'** il est approprié de détruire des documents qui ont été archivés dans les années antérieures, selon leur délai de conservation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater Shred-it à détruire les documents ayant atteint leur échéance (environ 15 boîtes), pour un montant de 150,00 \$ avant taxes, plus 9,5 % de frais de carburant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**133-2016**

Caisse Desjardins du  
Sud de la Matawinie

- Offre de service

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité détient des comptes bancaires à la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie;

**CONSIDÉRANT** les services financiers offerts par celle-ci, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les termes et conditions énoncés dans l'offre de service conviennent aux membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'offre de service déposée par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie et Desjardins Entreprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**134-2016**

Chambre de commerce  
- Tournoi de golf  
des gens d'affaires

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois invite ses membres à participer au tournoi de golf des gens d'affaires qui aura lieu le jeudi 26 mai 2016 au Club de golf St-Jean-de-Matha;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'autoriser une dépense de 620,00 \$ taxes incluses pour la formation d'un quatuor à l'occasion du 13<sup>e</sup> tournoi de golf des gens d'affaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**135-2016**

Adoption du  
Règlement 318-2016  
- Taxe financement  
centres d'urgence 9-1-1

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement n<sup>o</sup> 318-2016 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 216-2009 sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**136-2016**

Travaux publics  
- Embauche d'un  
employé temporaire

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à faire au Service des travaux publics au cours de l'été 2016 nécessitent l'embauche d'un employé temporaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'embaucher M. Serge Prud'Homme à titre d'employé temporaire, à compter du 2 mai jusqu'au 14 octobre 2016, afin qu'il effectue divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 85 % du salaire du poste de chauffeur opérateur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**137-2016**

**Rue Coutu**

- Mandat à GéniCité

(dossier n° TP-PA02.01-2016)

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. à effectuer les travaux suivants dans le cadre de la réfection de la rue Coutu, selon la description ci-dessous et pour un montant forfaitaire de 10 400 \$ :

- Documents d'appel d'offres (pour SEAO) 7 000 \$;
- Surveillance bureau 1 000 \$;
- Surveillance chantier (partielle) 2 400 \$ (80 \$/heure, 30 heures prévues, dépenses incl.).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**138-2016**

**Chemin de la Ligne-Frédéric**

- Demande à Hydro-Québec

- Déplacement d'un poteau

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu, dans le cadre de l'intervention terrain n° DCL-21936605 relative au chemin de la Ligne-Frédéric, de :

1. demander à Hydro-Québec de déplacer un poteau d'haubanage et son ancrage selon les termes et conditions mentionnés dans l'évaluation sommaire;
2. autoriser un représentant de la Municipalité à signer le formulaire d'acceptation des travaux et d'autoriser une contribution de 7 539,07 \$ avant taxes représentant le montant prévu pour ces travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**139-2016**

**Logiciel MapInfo**

- Maintenance par Korem

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la compagnie Korem à faire la maintenance du logiciel MapInfo Professional, pour une dépense de 1 607,00 \$ avant taxes, pour 3 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**140-2016**

**Adoption du**

**Règlement n° 315-2016**

- Ajout à la zone CoIn1-2

du Règlement n° 574-96

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 140-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement numéro 315-2016 visant à ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règlement de zonage paroisse numéro 574-96 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**141-2016**

Adoption du  
Règlement n° 316-2016  
- Agrandir la zone Re4-4,  
dispositions relatives à la  
mécanique du bâtiment et  
coefficient d'emprise au sol

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement modifié et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le Règlement numéro 316-2016 visant à agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifiant des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**142-2016**

Dérogation mineure  
n° 2016-005 :  
390, rue Chantal

*Monsieur le maire Martin Desroches déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison d'un lien de parenté. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

*Le conseiller Pierre Lépicier agit à titre de maire suppléant pour cet item de l'ordre du jour.*

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée afin de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire (10 unités) qui est érigé à 0,80 mètre de la ligne arrière et à 0,85 mètre de la ligne latérale gauche, sur le lot 5 359 921;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 142-2016**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 022-CCU-2016) et de régulariser l'implantation dudit bâtiment accessoire (10 unités) à 0,80 mètre de la ligne arrière et 0,85 mètre de la ligne latérale gauche du terrain, selon le certificat de localisation réalisé le 25 février 2016 par M. Éric Landry, arpenteur-géomètre, dossier E-7007, minute 4761. Ce plan est déposé au dossier portant le numéro de matricule 0913-58-9195.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**143-2016**

Dérogation mineure  
n° 2016-008 :  
1150, rue Bissonnette

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée afin de régulariser la largeur de la façade avant, excluant le garage attenant, à 6,46 mètres, sur le lot 5 360 521;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 023-CCU-2016) et de régulariser la largeur de la façade avant, en excluant le garage attenant, de 6,46 mètres de largeur, telle qu'elle est montrée sur le certificat de localisation réalisé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 par M<sup>me</sup> Mélanie Chaurette, arpenteuse-géomètre, dossier 2509-2057A, minute 14468. Ce plan est déposé au dossier portant le numéro de matricule 0813-89-4764.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**144-2016**

PIIA – Demande pour  
le 3031, rue du Vallon

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur le lot 5 360 045;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les PIIA relatifs au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 3031, rue du Vallon, avec les matériaux de revêtement extérieur et couleurs suivants :

- Revêtement extérieur : déclin de vinyle de couleur brun « autumn »;
- Revêtement de toiture : bardeau d'asphalte noir;
- Maçonnerie : briques Permacon Melville « gris alpin »;
- Fascias, soffites et gouttières noirs;
- Portes et fenêtres noires en façade et blanches sur les autres faces de la résidence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**145-2016**

PIIA – Demande pour  
le 3021, rue du Vallon

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur le lot 5 360 046;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 145-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les PIIA relatifs au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 3021, rue du Vallon, avec les matériaux de revêtement extérieur et couleurs suivants :

- Revêtement extérieur : déclin de vinyle de couleur brun « autumn »;
- Revêtement de toiture : bardeau d'asphalte noir;
- Maçonnerie : briques Permacon Melville « gris alpin »;
- Fascias, soffites et gouttières noirs;
- Portes et fenêtres noires en façade et blanches sur les autres faces de la résidence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**146-2016**

Biblio publ. autonomes  
- Aide financière au  
développement collections

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater le directeur général à produire une demande d'aide financière, au montant de 40 000 \$, à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications, à signer la demande et à y joindre tous les documents afférents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**147-2016**

Service loisir, culture  
et vie communautaire  
- Carrefour action  
municipale et famille

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Carrefour Action municipale et famille en défrayant 150,00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**148-2016**

Atlas SkateJam  
- Autorisation

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation pour tenir l'évènement Atlas Skate Jam au parc de planches à roulettes et patins à roues alignées;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement familial gratuit sert à promouvoir la pratique du skateboard dans la région de Lanaudière;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 148-2016**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser la tenue de l'évènement Atlas SkateJam sur les installations municipales le mercredi 3 août prochain, de 17 h à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**149-2016**

Service loisir, culture  
et vie communautaire  
- Préposé aux parcs  
et installations

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. Simon Ducharme, étudiant, à titre de préposé aux parcs et installations à partir du 16 avril et qu'il soit rémunéré 10,75 \$/heure. Ce préposé s'occupera également de voir à l'ouverture et à la fermeture du parc de planches à roulettes et patins à roues alignées pour un montant de 12,00 \$/jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**150-2016**

Corps de cadets,  
2973 Arras  
- Aide financière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'accorder une aide financière de 100,00 \$ au Corps de cadets, 2973 Arras, afin de soutenir l'organisation dans la préparation de diverses activités. Ce montant représente un emplacement publicitaire dans l'album souvenir (1/4 page) et lors du cérémonial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**151-2016**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu qu'à 20 h 23 la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Martin Desroches, maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

*« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*